

**PRÉFECTURE**  
**des Alpes-de-Haute-Provence**

**RECUEIL SPÉCIAL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS**

**9/mars 2020**

**2020-027**

**Publication le mardi 24 mars 2020**

**RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS****2020-027****SPÉCIAL 9/mars 2020****SOMMAIRE**

*La version intégrale de ce recueil des actes administratifs est en ligne sur le site Internet de la Préfecture :  
[www.alpes-de-haute-provence.gouv.fr](http://www.alpes-de-haute-provence.gouv.fr), rubrique "Publications"*

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE DES ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE**

Arrêté préfectoral n°2020-078-004 du 18 mars 2020 portant subdélégation de signature du Directeur Départemental de la Sécurité Publique pour l'Ordonnancement secondaire des dépenses du Budget de l'État.

**Pg1**

**PREFET DES ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE**

Direction départementale  
De la sécurité publique  
Des Alpes-de-Haute-Provence

Digne-les-Bains, le 18 Mars 2020

---

**Arrêté préfectoral n° 2020- 078 004**  
**portant subdélégation de signature du Directeur Départemental de la Sécurité Publique**  
**pour l'Ordonnancement secondaire des dépenses du Budget de l'Etat**

---

Vu la loi n°01.692 du 1<sup>er</sup> août 2001, modifiée relative aux lois de finances ;

Vu le décret n°92.604 du 1<sup>er</sup> juillet 1992, modifié, portant charte de la déconcentration ;

Vu le décret n°2004-1085, modifié du 14 octobre 2004 relatif à la délégation de gestion dans les services de l'État ;

Vu le décret n° 2008-633 du 27 juin 2008 modifié, relatif à l'organisation déconcentrée de la direction centrale de sécurité publique ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 07 novembre 2012 modifié, relatif à la gestion budgétaire et comptable ;

Vu le décret de Monsieur le Président de la République du 27 juin 2018 nommant Monsieur Olivier JACOB, Préfet des Alpes-de-Haute-Provence ;

Vu le décret n°85-1057 du 2 octobre 1985 modifié, relatif à l'organisation de l'administration centrale du ministère de l'intérieur et de la décentralisation ;

Vu l'arrêté ministériel du 8 décembre 2013 modifié portant règlement de comptabilité pour la désignation des ordonnateurs secondaires et de leurs délégués ;

Vu l'arrêté ministériel n° DRCPN/ARH/CR N°765 du 10 août 2018, nommant M. Laurent CHAVANNE, directeur départemental de la sécurité publique des Alpes-de-Haute-Provence et chef de la circonscription de sécurité publique de Digne-les-Bains à compter du 3 septembre 2018;

Vu l'arrêté préfectoral n°2018-243-012 du 31 août 2018 donnant délégation de signature à Monsieur Laurent CHAVANNE, directeur départemental de la sécurité publique des Alpes-de-Haute-Provence et chef de la circonscription de sécurité publique de Digne-les-Bains ;

Sur proposition du directeur départemental de la sécurité publique des Alpes-de-Haute-Provence

## ARRETE

**ARTICLE 1er:** Dans le cadre de l'exécution budgétaire, délégation de signature est donnée pour les dépenses réalisées avec la carte Achat à :

- M. BOLUSSET Dominique Commandant Divisionnaire Fonctionnel, chef de la circonscription de Manosque
- M. MENC Fabien secrétaire administratif de classe supérieure, chef du service de gestion opérationnelle
- M. ALEGRE Fabien Gardien de la Paix, responsable du matériel ;

**ARTICLE 2 :** Tous les arrêtés et dispositions antérieurs relatifs au même objet sont abrogés à compter du 18 Mars 2020.

**ARTICLE 3 :** le secrétaire général de la préfecture des Alpes de Haute Provence et le directeur départemental de la sécurité publique des Alpes de Haute Provence sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs de la préfecture des Alpes de Haute Provence.

Fait à Digne-les-bains, le 18 Mars 2020

Pour le Préfet, par délégation  
Le commissaire Divisionnaire  
Directeur de la Sécurité Publique des  
Alpes de Haute Provence

Laurent CHAVANNE